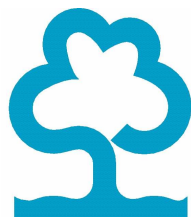


Signataires



SIAEP de la Forêt de Rambouillet



Yvelines
Conseil général

- Adainville ▪ Bourdonné ▪ Condé-sur-Vesgre ▪
▪ La Hauteville ▪ Grandchamp ▪
▪ Le Tartre-Gaudran ▪ La Boissière-École ▪
▪ Les Bréviaires ▪ Émancé ▪ Raizeux ▪ Gazeran ▪
▪ Hermeray ▪ Mittainville ▪ Poigny-la-Forêt ▪
▪ Saint-Hilarion ▪ Saint-Léger-en-Yvelines ▪

SIAEP

de la forêt de Rambouillet
11 r Rambouillet
78125 POIGNY LA FORET
Tel : 01 34 84 78 94
Fax : 01 34 84 78 99
Messagerie : Infeau@siaepfr.fr
Site Internet : www.siaepfr.fr

SIAEP de la forêt de Rambouillet



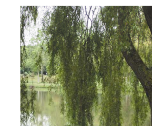
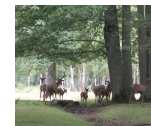
SIAEP de la Forêt de Rambouillet

- Adainville ▪ Bourdonné ▪ Condé-sur-Vesgre ▪
▪ La Hauteville ▪ Grandchamp ▪
▪ Le Tartre-Gaudran ▪ La Boissière-École ▪
▪ Les Bréviaires ▪ Émancé ▪ Raizeux ▪ Gazeran ▪
▪ Hermeray ▪ Mittainville ▪ Poigny-la-Forêt ▪
▪ Saint-Hilarion ▪ Saint-Léger-en-Yvelines ▪



Nous aide à la promotion de cette charte

Charte d'engagement



Une démarche volontaire

La présente charte d'engagement est une réponse partielle aux problèmes créés par les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, engrais...) sur notre territoire.

16 communes ont confié au SIAEP de la forêt de Rambouillet la gestion d'une eau de qualité.

Les analyses montrent que l'air, la pluie, le sol et l'eau sont, comme dans beaucoup de régions, contaminés par de nombreuses substances. Les eaux souterraines, contiennent fréquemment des quantités de pesticides et autres produits phytosanitaires supérieures aux normes de potabilité.

Faute de recul suffisant il est encore difficile d'envisager l'impact global qu'auront ces substances sur la santé et l'environnement.

Les collectivités locales, et notamment les communes, ont un rôle d'exemple à jouer pour améliorer les pratiques d'entretien et limiter, voire supprimer, l'usage de ces pesticides sur la voirie, les parcs, les massifs, les terrains de sports et les cimetières.

ENSEMBLE CHANGEONS NOS PRATIQUES

Article I : Objectifs

La présente charte à laquelle toute commune du territoire du SIAEPFR peut adhérer, a pour objectifs :

- De protéger l'environnement, notamment les milieux aquatiques, ainsi que la santé publique grâce à la suppression progressive de l'usage des pesticides en vue d'atteindre à terme l'objectif « zéro phyto ».
- De promouvoir, dans l'entretien des diverses emprises dépendant des communes, des méthodes alternatives qui, outre leur intérêt pour la préservation de l'environnement et la santé, pourraient avoir une valeur incitative pour d'autres utilisateurs (particuliers, agriculteurs, industriels etc..).
- De réduire les nuisances et les coûts liés à l'usage des produits phytosanitaires (coût de traitement de l'eau, entre autres).

Article II : Le SIAEPFR

Le SIAEPFR s'engage avec l'aide des partenaires financeurs à mener les études destinées :

- A réaliser un état des lieux des pratiques en cours.
- A mettre en place la formation des personnels communaux.
- A proposer des solutions alternatives.
- A suivre l'évolution des pratiques de chaque commune.

Article III : Engagement des communes

Les communes signataires de cette charte s'engagent à :

- Désigner un interlocuteur référent de la commune.
- Définir un quartier pilote sur lequel seront expérimentées les techniques alternatives, l'objectif étant à terme d'étendre les mesures adaptées au reste de la commune.
- Renoncer progressivement sur les emprises communales à l'usage des produits phytosanitaires en recourant aux solutions alternatives disponibles pour atteindre à terme la suppression totale de ces substances actives.
- Réaliser et communiquer annuellement le bilan d'utilisation des produits phytosanitaires encore employés : nature des produits et quantités.
- Réaliser et communiquer annuellement le bilan des bonnes pratiques mises en œuvre.

Article IV : Communication

Chaque partie s'engage à communiquer sur l'objet de cette charte vers le grand public, les établissements scolaires et les professionnels en ayant recours au moyens de communication à sa disposition (sites internet, expositions, bulletins municipaux).